

Les milices

Autor(en): **Rouquerol, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **78 (1933)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les milices.

Au cours des débats de la Conférence du désarmement, certains délégués ont fait une grande consommation du mot *milice*, sans savoir exactement ce que ce terme veut dire. Ce qui, à Genève, n'a pas grande importance. Ils sont, en effet, très rares, les hommes d'Etat aptes à apprécier à sa juste valeur le système de milices tel que nous le pratiquons en Suisse. On compare volontiers notre organisation militaire à une « garde nationale ». Même notre ministre des affaires étrangères, l'honorable M. Motta, n'a pas été en mesure de préciser d'une façon claire les caractéristiques de notre défense nationale. La distinction de principe qu'il a faite entre les armées permanentes et les milices suisses « qui ne sont en service que 13 jours par an » est absolument gratuite. Bien au contraire, notre armée — et c'est précisément l'un des avantages des milices — est la seule qui soit apte à mobiliser en un minimum de temps. En cas de guerre, elle serait prête, bien avant les armées qui nous entourent. Notre conception de la préparation à la guerre peut donc avantageusement supporter la comparaison avec celles des armées dites permanentes. Il ne serait pas difficile de le démontrer.

Ce qui échappe généralement à l'attention des nobles étrangers qui se penchent avec sollicitude sur notre armée et les rend parfaitement inaptes à porter sur elle un jugement définitif est précisément ce qui fait la valeur et la force de nos milices : la fertile activité de nos cadres et de nos soldats durant les périodes où ils ne sont pas sous les armes. Dans aucun pays comme chez nous, le travail volontaire, en matière de préparation militaire, n'a été élevé à la hauteur d'un devoir patriotique et national. Et l'on arrive à cette constatation paradoxale que c'est durant la vie civile que s'effectue une partie importante de notre préparation militaire. Sait-on, par exemple, que notre pays compte 3972 sociétés de tir avec un effectif de 284 694 membres ? Mais si ce travail volontaire peut être demandé à notre peuple, à une époque où tout individu est sollicité par des distractions moins onéreuses et plus agréables, c'est essentiellement parce que des traditions séculaires de dévouement désintéressé à la cause de la défense nationale lui ont imposé la saine et virile notion du devoir militaire. Et c'est parce que la tradition de ce devoir impératif et des servitudes qu'il comporte manque à la plupart des Etats d'aujourd'hui, que le système de milice suisse n'est pas un article d'exportation et ne peut être implanté à l'étranger, malgré les discours, d'ailleurs inopérants, de la Conférence de Genève.

On lira avec intérêt l'article qui suit, extrait de la *France militaire* (18.I.33) dû à la plume de notre distingué collaborateur, le général J. Rouquerol, qui connaît parfaitement bien nos milices pour les avoir vues à l'œuvre au cours de nos manœuvres annuelles.

R. M.

Le terme de milice, dans les discussions sur le désarmement, prend figure d'armée exclusivement apte à la défensive.

Commençons par chercher à comprendre la distinction un peu subtile établie entre une armée apte à la défensive et une armée d'agression.

Une armée est bonne ou mauvaise. Sa discipline, l'habileté des troupes dans l'emploi des moyens de combat, leur endurance, leur moral, l'attitude aux manœuvres sont les principaux facteurs de sa valeur au point de vue de la guerre.

Est-elle mauvaise ? Elle ne sera pas plus apte à la défense qu'à l'attaque.

Est-elle bonne ? L'objet de son action dépendra de l'autorité de qui la commande.

Aussi peut-on affirmer qu'il est tout à fait vain d'espérer réaliser un type d'armée qui, par son organisation uniforme, serait capable d'arrêter la guerre à la frontière de son pays, mais serait hors d'état de la porter chez ses voisins.

Cependant certaines personnes croient encore que le remplacement des armées actuelles par des milices remplirait ces conditions.

Mais qu'entend-on par des milices ? Pour le critique d'un grand quotidien, il s'agit des armées dans lesquelles la durée du service est inférieure à un an. La grande majorité de ceux qui parlent de milices se contentent du mot en lui attribuant toutes les vertus nécessaires à la défense de leurs idées.

Il est bien entendu que le mot *milice* vient du latin *militia*, formé avec le radical de *miles*, soldat. Il s'appliquait, à l'origine, à l'armée romaine elle-même, armée d'agression s'il en fut jamais. Relevé plus tard, en France, par des groupements de civils armés contre les bandes de pillards, il a été perpétué par les milices bourgeoises avant 1789. Il ne s'agissait, en réalité, que de groupements accidentels de courte durée, n'ayant aucune aptitude à faire campagne.

Une force nationale organisée sur ce modèle n'aurait évidemment aucune valeur aujourd'hui.

Sans doute, prend-on volontiers l'armée suisse comme exemple de milice. C'est une grave erreur. L'armée suisse ne peut être numériquement comparée à celle d'un grand pays dix ou quinze fois plus peuplé ; mais au point de vue exclusivement militaire, elle aurait fait très bonne figure dans une coalition de grandes armées, si la sagesse de ses Etats confédérés ne la gardait pas contre les folies guerrières.

Le service militaire en Suisse n'est que de soixante à quarante-vingt-dix jours, suivant les armes ; mais, pendant onze ans, les Suisses font une période d'instruction de treize jours chaque année. Nous sommes loin des milices formées de civils vivant dans leurs intérieurs et accidentellement réunis pour un exercice ou une manœuvre.

A regarder de près, ayant sous les yeux l'instruction générale des troupes en 1933 (*France militaire* du 19 novembre), on peut

se rendre compte que la durée totale des services réellement utilisés à l'instruction pour les hommes de 20 à 32 ans en Suisse est à peine inférieure à ce qu'elle est en France.

Qu'importe pour la valeur de l'armée que le citoyen reste quelques semaines de plus ou de moins sous les drapeaux s'il y arrive connaissant déjà la marche, les manœuvres en groupes, la topographie, etc... et souvent le tir.

N'est-ce pas ainsi qu'Allemands et Italiens envisagent la réduction du service ?

N'est-il pas vrai qu'à partir de 1933 tous les jeunes Allemands de 30 ans seront réunis dans des casernes et des camps pour exécuter de grands travaux ; ce service fonctionne déjà avec des volontaires. Cette mesure remplira, dit-on, un double but, en donnant une occupation aux chômeurs et en coupant par un repos les années passées par les étudiants dans les universités.

Des photographies nous montrent ces travailleurs, en uniforme, assurant eux-mêmes tous les services d'une véritable existence militaire : cuisines, corvées, etc. Nous les voyons encore en formation de troupes ou groupés sur des bancs d'école pour écouter une leçon donnée par un militaire en uniforme.

Si ces jeunes gens font plus tard quelques semaines de service seulement comme en Suisse, ce seront d'excellents soldats d'attaque, mais des miliciens suivant l'orthodoxie du désarmement.

Quelle aberration de voir dans ces miliciens les gendarmes de la paix !

Général J. ROUQUEROL.

